

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Le samedi 29 novembre 2025 à 9h30

Présents à Péronne :

Mesdames Véronique CARRIERE (Présidente de la C.O.C.) Marie-Carmen GRAZER (Membre), Céline OLIVIER (Secrétaire Générale de la Ligue et membre de la Commission) et Christine LECOINTE (Secrétaire de la Commission C.S.R.)

Messieurs Michel BOMY (Membre), David CHARTRES (Membre), Éric GIRAUDON (Président de la C.S.R.) et Victor JACILOT (Président de la C.O.C. SOMME).

La réunion débute à 9h30

Monsieur Éric GIRAUDON ouvre la séance en remerciant les personnes présentes de leur venue.

Le premier thème qui sera abordé concernera le Pôle Qualification.

C'est monsieur David CHARTRES, en charge de cette division de la C.S.R. qui intervient.

A cette date, le nombre de licenciés dans la Ligue des Hauts-de-France est de 23 803 licences (tous types confondus).

A partir d'un tableau, il nous indique l'état pour chaque Comités.

		samedi 29 novembre 2025	vendredi 29 novembre 2024	Evolution N-1 => N	
GLOBAL	LIGUE	23829	24030	- 1845	- 7,19%
		-0,84 % -201			
DETAIL	AISNE	1678	1797	- 269	- 13,82%
		-6,62 % -119			
	NORD	10278	10241	- 624	- 5,72%
		0,36 % 37			
	OISE	4071	4228	- 463	- 10,21%
		-3,71 % -157			
	PDC	4700	4786	- 396	- 7,77%
		-1,8 % -86			
	SOMME	3084	2960	- 92	- 2,90%
		4,19 % 124			
LIGUE	18	18	- 1	- 5,26%	
	0 % 0				



54% des licences CREATION de la saison 2024-2025 ont été renouvelées pour la saison 2025-2026.

Pour les licences qui étaient de type RENOUELEMENT en 2024-2025, la Commission constate une perte pour la saison 2025-2026. Il y a 3 500 licences de la saison 2024-2025 qui ne sont toujours pas renouvelées actuellement.

En regardant au niveau National, les autres régions sont dans le même cas de figure que nous.

Il est aussi constaté le développement des licences Loisirs et Handfit.

Ce point sur les licences permet d'enchaîner sur les conventions.

Pour cette saison, il est constaté que de nombreuses conventions sont établies avec une finalité de performance sportive et non dans le but de développer le handball ou de faire de la formation.

Certains clubs sont présents dans au moins 2 conventions. Cela amène des questionnements vis-à-vis des clubs Porteurs et de la liste des Joueurs. Dans le règlement FFHB, il n'y a pas d'interdiction pour avoir la même liste de Joueurs dans plusieurs conventions, la seule condition c'est qu'ils ne jouent pas 2 matchs dans le même week-end.

Ce questionnaire mène à vouloir revoir l'analyse des conventions pour la saison sportive 2026-2027. La Commission voudrait :

- se réunir afin d'étudier les dossiers de conventions et si nécessaire avoir la possibilité d'en refuser.
- exiger le PV de réunion des Comités avec leurs décisions pour chacune des conventions.
- demander aux clubs, une liste des futurs joueurs dans chaque convention afin d'éviter que certains joueurs soient inscrits dans d'autres conventions. Il serait demandé à la COC d'ajouter ce point dans son guide des compétitions si le Conseil d'Administration de la Ligue valide ce système de liste.

Pour les conventions, la Commission souhaite prendre exemple sur la demande de la Ligue pour accéder au championnat de France jeunes et d'établir une liste de joueurs qui évolueront dans la convention.

A propos des conventions, la Commission souhaiterait qu'une étude soit établie entre les clubs afin qu'il y ait une meilleure gestion des fins de conventions à chaque fin de saison sportive.

Afin de clôturer ce premier thème, monsieur David CHARTRES présente un point d'étape relatif aux Mutations.

A ce jour, il y a eu 1244 mutations dans la Ligue.



La Commission souhaiterait qu'un vœu soit présenté : ce vœu est fait à la lecture de l'Article 57.3.1 :

57.3.1 ---

Après étude par la commission compétente, une mutation gratuite et une licence A (ou JEA) peuvent être accordées aux licenciés de moins de 17 ans quelle que soit la période de mutation, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) à la suite d'un changement de situation familiale, si ce changement rend contraignante la pratique du Handball dans l'ancien club ;

La Commission souhaiterait un ajustement sur la sémantique de cet item. Certains clubs profitent de ce « vide sémantique » pour motiver une demande de licence A avec la gratuité de la mutation.

A partir de ce jour, la Commission souhaiterait une étude plus sévère de ces dossiers.

La Commission tient à préciser que le « changement de situation familiale » évoqué dans l'article 57.3.1 ne doit pas être interprété comme un simple changement d'école. En effet, pour qu'un tel changement soit pris en compte, il doit être lié à des événements ayant un impact réel sur la parentalité, tels qu'un mariage, un divorce, ou un déménagement impliquant un changement de domicile familial. Ainsi, un simple changement d'établissement scolaire ne sera pas considéré comme un critère suffisant pour une mutation gratuite et l'octroi d'une licence de type A.

Un simple changement d'école et une modification du cadre éducatif et non un changement de situation familiale.

La Commission souhaite donc renforcer cette distinction afin d'éviter tout abus et garantir une application cohérente et juste des règles.

Pour conclure, monsieur David CHARTRES informe les membres que 8 licenciés ont été convoqués devant la Commission de Discipline de la Ligue après avoir présenté des certificats médicaux frauduleux lors de l'élaboration de leur demande de licence.

Le deuxième thème qui sera abordé concernera le Pôle CMCD.

Il est présenté par monsieur Éric GIRAUDON.

Le premier point abordé concerne les bonifications, sous forme d'avois pour l'inscription en formation, pour les clubs ayant respecté les obligations CMCD pour la saison 2024-2025.

La Secrétaire de la Commission énonce les clubs par compétition :

- Pré-National Masculin :

HBC CREPY EN VALOIS – VALENCIENNES HANDBALL – HBC MUNICIPAL ST POLOIS – GRAVELINES USHB – ST AMAND LES EAUX PORTE DU HAINAUT HANDBALL



- Excellence Masculin :

HBC SALOUEL – LA MADELEINE HB – CAUDRY HBC – HBC PERENCHIES

- Honneur Masculin :

MEG HANDBALL – SAMBRE AVESNOIS HANDBALL – HBC BULLY LES MINES – AMS
ACHICOURT HANDBALL – HAUBOURDIN LOOS HANDBALL CLUB – LOMME HANDBALL –
AVENIR FEUQUIERES ST BLIMONT HB – AILLY SUR NOYE HANDBALL – HBC CORBIE

- Nationale 3 Féminine :

CO WATTRELOS HB – HBC CORBIE – HBC CREPY EN VALOIS – EAL ABBEVILLE – HBC
ANZIN – VALENCIENNES HANDBALL – MARCQ HANDBALL

- Pré-Nationale Féminine :

AC SOISSONS HANDBALL – CAUDRY HBC – AMIENS HANDBALL CLUB

- Excellence Féminine :

HAUBOURDIN LOOS HANDBALL CLUB – HBC SALOUEL

Il est décidé d'envoyer cette liste au Service Financier de la Ligue afin de connaître le budget qui devait être attribué à ces bonifications et ensuite établir les avoirs. Les conditions de calcul sont celles de la saison sportive 2024-2025.

Ensuite, il est abordé la saison 2025-2026. Afin de ne pas mettre en difficulté les clubs, il est demandé à la Secrétaire de la Commission de renvoyer un mail aux clubs leur rappelant comment accéder à leur fiche CMCD (Rappel du courrier en date du 29 janvier 2025 envoyé par mail le 30 janvier 2025) accompagné de la fiche rappelant les obligations CMCD par rapport au niveau de jeu Régional.

Pour cette saison 2025-2026, à la demande de monsieur Michel BOMY, la Commission voudrait que les Juges Arbitres Jeunes qui officient sur les matchs en moins de 13 ans et moins de 15 ans soient pris en compte dans le socle Arbitrage (années d'âge 2008 – 2010).

Cette demande a pour but de développer les écoles d'arbitrage dans chaque club mais aussi d'encourager ces Jeunes Juges Arbitres à poursuivre leur formation dans ce domaine et à l'avenir avoir plus d'arbitres qu'à l'heure actuelle.

Il sera rappelé aux clubs :

- d'être attentifs aux informations inscrites dans leur fiche CMCD afin de ne pas être pris au dépourvu et d'être pénalisé en fin de saison.
- ils peuvent contacter monsieur Johann COQUIN pour obtenir des informations à propos de l'Arbitrage et monsieur Clément ROLLET en ce qui concerne les Techniciens.



Pour terminer, le dernier point abordé concernera la division Equipements.

Monsieur Éric GIRAUDON annonce que madame Marie-Carmen GRAZER va prendre en charge cette partie car elle faisait partie des membres de cette division auparavant.

Elle sera secondée par madame Céline OLIVIER et monsieur Nicolas GALLOU.

L'accès à la boîte mail fédéral Equipements ainsi que l'accès au logiciel fédéral lui ont été transmis.

Elle va faire le point sur les nouvelles salles à homologuer ainsi que sur les dossiers à réétudier.

Et il faut aussi accompagner les clubs pour aider les clubs dans les démarches à suivre auprès des Institutions afin d'obtenir les documents utiles pour les homologations de salles.

Les thèmes relatifs à chaque division de cette Commission ayant été abordés, la réunion se termine à 12h30.

Le Président de la Commission des Statuts et de la Réglementation
Éric GIRAUDON